

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

A L'INTENTION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE –OSC–

Actives dans l'appui à l'entrepreneuriat & la promotion de l'investissement privé DANS LES

GOUVERNORATS DE MEDENINE, TATAOUINE, KEBILI ET TOZEUR

Notice de l'appel à manifestation d'intérêt

I. Contexte

Le PNUD a lancé en avril 2016, en partenariat avec l'Office de Développement du Sud (ODS), l'Agence Nationale pour l'Emploi et du Travail Indépendant (ANETI) et la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS), un projet intitulé « **Renforcement de l'écosystème entrepreneurial dans le sud tunisien** ».

Ce projet, financé par le gouvernement japonais, vise dans le cadre de sa 2^{ème} composante, à appuyer, techniquement et financièrement, des jeunes entrepreneurs, femmes et hommes et les soutenir pour lancer ou développer leurs propres entreprises. Au moins 40 projets pilotes seront sélectionnés à travers un processus participatif et en partenariat avec les Espaces Entreprendre et UPME¹, en partie financés par le PNUD et bénéficient d'un financement de la BTS suivant les règles généralement admises, et seront accompagnés pour le développement de leurs entreprises à travers les mécanismes de l'ODS et tout autre programme fourni par les partenaires du projet.

Deux catégories de jeunes seront les cibles de cette intervention :

- Les jeunes hommes et femmes ayant l'intention de créer et monter leurs propres projets,
- Les jeunes entrepreneurs, hommes et femmes, déjà installés et ayant l'intention de développer leurs entreprises et élargir leurs activités.

A cet effet, et sur la base des réflexions et des concertations, avec les acteurs et les partenaires nationaux comme régionaux, tenues lors de l'atelier de lancement du projet tenu les 04 et 05 mai 2016 à Djerba, d'une part, et pour garantir l'atteinte des résultats escomptés de ce programme suivant une approche participative et inclusive d'autre part, **un comité technique (CT) au niveau de chaque gouvernorat** sera mis en place.

Ces comités seront composés des principaux acteurs locaux et régionaux de référence et auront comme mission de piloter et de suivre les différentes étapes de l'action, de valider les produits et documents y afférents, et de s'assurer de la transparence du processus d'appui dans ses différentes phases.

A côté des structures d'appui et de financement et les organisations professionnelles, **les organisations de la société civile** impliquées dans l'investissement privé et à l'appui à l'entrepreneuriat au niveau de chaque gouvernorat seront **représentées par deux (02) personnes** ayant les qualifications nécessaires en la matière.

Ce présent appel à manifestation d'intérêt se propose de donner aux associations des gouvernorats de Médenine, Tataouine, Kebili et Tozeur, impliquées dans l'appui à l'entrepreneuriat et au développement du secteur privé, l'opportunité d'identifier et de choisir leurs représentants dans les dits comités.

¹ Les unités de promotion de la micro entreprise au niveau des bureaux de l'emploi et du travail indépendant

II. Critères d'éligibilité

Sont éligibles au présent appel à manifestation d'intérêt les organisations de la société civile répondant aux critères suivants :

A. Conditions générales :

- Être une organisation basée dans les gouvernorats de Médenine, Tataouine, Kebili et Tozeur, légalement enregistrée, ayant son siège et exerçant ses activités en Tunisie ;
- Présenter des garanties suffisantes d'une gouvernance interne transparente (élection périodique des organes décisionnels, réunions régulières, etc.) ;
- Justifier d'une expérience préalable dans le domaine de l'appui à l'entrepreneuriat et au développement du secteur privé,
- Disposer de ressources humaines, volontaires et/ou salariées, ayant un minimum des compétences en matière de l'appui à l'entrepreneuriat.
- Le(la) représentant(e) proposé(e) par l'organisation dispose de l'expérience professionnelle et des compétences techniques minimales en matière l'appui à l'entrepreneuriat et la promotion de l'investissement privé,
- Le(la) représentant(e) proposé(e) par l'organisation dispose d'une bonne connaissance ou familiarisé avec le contexte local et du travail avec les promoteurs dans la région.

B. Conditions techniques :

- Remplir et signer le formulaire de candidature fourni (Annexe 1) ;
- Présenter un dossier complet, conformément aux indications ci-dessous « Documents exigibles - composition du dossier » ;

III. Composition et dépôt du dossier

Composition du dossier	1. Formulaire de manifestation d'intérêt, daté et signé ; 2. Preuve d'enregistrement légal de l'organisation ; 3. Statuts et règlement intérieur de l'organisation indiquant clairement son mode de gouvernance interne
Soumission	Les organisations sont invitées à soumettre leur intérêt en utilisant le formulaire fourni à cet effet. Ils doivent s'en tenir strictement au format indiqué et compléter les rubriques dans l'ordre indiqué. Ils devront rédiger leurs candidatures avec soin et de façon aussi claire que possible, afin d'en faciliter l'évaluation. Toute incohérence majeure pourrait conduire au rejet de la candidature. Chaque organisation ne peut soumettre qu'un seul dossier et ne peut proposer qu'un seul candidat. Chaque dossier comprend deux candidats sera automatiquement rejeté.
Dépôt des candidatures	Les dossiers de manifestation d'intérêt pourront être soumis en version électronique à l'adresse suivante : zied.ben-hmida@undp.org et ce, au plus tard, le 12/07/2016 à Minuit. Les dossiers incomplets ou reçus après la date limite seront automatiquement rejetés.

IV. Processus de facilitation pour le choix des représentants des organisations de la société civile

Un comité au niveau du PNUD sera constitué afin d'étudier les candidatures reçues suite à l'appel à manifestation d'intérêt. Lorsqu'il y aura besoin, le comité fera parvenir aux organisations des demandes de complément d'information auxquelles ils devront répondre dans les délais indiqués par le comité.

Le comité procédera à l'évaluation des dossiers soumissionnaires comme suit :

1. Eligibilité sur la base des critères d'éligibilité détaillés ci-dessus.
2. Les associations ayant des dossiers présélectionnés seront invitées à un atelier de facilitation en vue de choisir deux (02) candidats par les candidats présélectionnés.

Lors de cet atelier, la mission du PNUD se limite à un rôle de facilitation et d'appui, le processus et la désignation de représentants revient directement aux organisations présentes.

À l'issue de cet atelier, les deux représentants choisis au niveau de chaque gouvernorat seront des membres permanents dans le comité technique régional et ils représenteront les organisations de la société civile du gouvernorat concerné et non uniquement leurs organisations.



Les candidats choisis pour être membres des comités techniques sont appelés à signer et à respecter la chartre qui définit les règles à suivre lors des travaux du comité, à savoir :

- Le respect de la confidentialité ;
- Le respect mutuel entre les membres du comité ;
- La neutralité et l'indépendance.
- L'engagement pour assister à toutes les réunions du comité